

DELIBERATION N° 80/64 : DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT PROMOGIM 41

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, informe l'Assemblée que Monsieur le Président de la Société PROMOGIM à NANCY a demandé le classement des voiries du lotissement Promogim 41 dans la voirie communale .

Il s'agit des voies suivantes :

- Impasse Paul Eluard, entre la rue de la Justice et l'espace vert A, sur 240 m 50,
- Impasse Colette, entre l'Impasse Paul Eluard et l'espace vert A, sur 69 m,
- Espace vert A, entre l'Impasse Paul Eluard et l'Impasse Colette, sur 84 m,
- Espace vert B, entre l'Impasse Paul Eluard et la parcelle Y 683, sur 26 m,
- Chemin piéton A, entre l'espace vert A et la rue de la Justice , sur 57 m,
- Chemin piéton B, entre l'Impasse Paul Eluard et le Chemin du Bon Curé, sur 25 m,

Ce classement ne pourra intervenir qu'après réception définitive et enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- demande à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle l'ouverture d'une enquête administrative publique, en vue du classement dans la voirie communale des voiries désignées ci-dessus.